



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équarrissage

Question écrite n° 121021

Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les aides financières apportées en 2006 aux artisans bouchers-charcutiers traiteurs pour la collecte des matériaux à risque spécifié (MRS). Compte tenu que les montants distribués ne représentent pas la totalité du budget de 10 millions d'euros débloqués en faveur de la profession, celle-ci demande un report des sommes restantes en 2007. Il l'interroge sur la possibilité de répondre favorablement à cette requête.

Texte de la réponse

La réforme du service public de l'équarrissage (SPE) engagée depuis 2004 a visé à mettre notre dispositif national en conformité avec les règles de financement définies au plan communautaire, à en rationaliser le fonctionnement et à en limiter le coût. La volonté du législateur a été de réduire le périmètre du service public à la stricte activité d'équarrissage concernant les cadavres d'animaux collectés en exploitations agricoles et les cas d'urgence. Ainsi, depuis le 1er janvier 2006, la collecte et l'élimination des colonnes vertébrales de bovins considérées comme matériel à risque spécifié produites dans les boucheries artisanales ne relèvent plus du SPE. Les artisans sont donc tenus depuis cette date de contracter avec les équarrisseurs. Les aménagements des délais de collecte permettant depuis le 1er octobre 2005 de passer à une collecte mensuelle au lieu d'une collecte hebdomadaire laissent espérer une économie de 40 % sur le prix des prestations, sans compter la déduction de la TVA, impossible dans le cadre du SPE. Afin d'accompagner la filière dans cette réforme, le Premier ministre a décidé, qu'une aide de minimis de 10 millions d'euros (500 euros par raison sociale) pourrait être attribuée, à titre transitoire sur 2006. Cette mesure d'accompagnement a été mise en oeuvre par le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales. Il lui appartient donc de se prononcer sur l'éventuelle reconduction en 2007 de ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lemasle](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121021

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2795

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4076